

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE STE-CÉCILE-DE-WHITTON

AVIS PUBLIC - RÈGLEMENT N° 2026-08

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ :

PROJET DE RÈGLEMENT NO 2026-08 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2023-03 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES AUX BÂTIMENTS ASSUJETTIS

Aux personnes et organismes intéressés par un projet de règlement relatif à la démolition d'immeubles.

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE le conseil municipal, suite à l'adoption, par sa résolution numéro 2026-07-113 à sa séance du 6 juillet 2026, du projet de règlement numéro 2026-08 intitulé PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-03 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES AUX BÂTIMENTS ASSUJETTIS, tiendra une assemblée publique de consultation le 10 août 2026 à compter de 18h45, à la salle du conseil située au 4557 rue Principale, Ste-Cécile-de-Whitton, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) ;

QUE le projet vise à :

- a. Modifier les bâtiments assujettis aux normes du règlement;
- b. Modifier les documents requis lors d'une demande de démolition

QUE le projet ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

QU'AU cours de cette assemblée publique, le Maire ou un autre membre du conseil qu'il aura désigné, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet ;

QUE les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer soient entendus;

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau;

DONNÉ À STE-CÉCILE-DE-WHITTON

CE VINGT-QUATRIÈME JOUR DE JUILLET 2026

Nicole Domingue
Directrice générale / greffière-trésorière